

Procès dans la région chilienne de l'Araucanía pour répression pendant les troubles sociaux

Image not found or type unknown

La Havane, 26 juillet, (RHC)- Le tribunal pénal oral de Temuco a entamé ce mardi le premier procès dans la région chilienne de l'Araucanía contre un policier pour avoir causé des lésions oculaires à un jeune homme lors de l'explosion sociale de 2019.

Le 22 octobre de cette année-là, le policier Juan Felipe González a tiré à bout portant depuis un véhicule blindé sur le visage du jeune homme de 23 ans qui manifestait sur la place Dagoberto Godoy de la ville.

La victime a été blessée au visage et à l'épaule et a perdu la majeure partie de son œil gauche.

Quelque 460 personnes ont subi des lésions oculaires au Chili lors de la répression par les carabiniers et les forces armées de grandes manifestations qui ont débuté le 18 octobre 2019 contre le modèle néolibéral.

Si la plupart des auteurs restent impunis, certains cas ont déjà été jugés à Santiago, la capitale, notamment celui de l'actuelle sénatrice Fabiola Campillai, qui a perdu la vue et l'odorat lorsqu'une bombe lacrymogène lui a explosé au visage.

Source : Prensa Latina

SEPARADOR

La Cour suprême du Pérou ordonne la saisie des biens de l'ancien président

La Havane, 26 juillet, (RHC)- La Cour suprême du Pérou a accepté ce mardi la demande de saisie des biens de l'ancien président Pedro Castillo et de l'ancien Premier ministre Anibal Torres, présentée par le bureau du procureur de l'État.

La saisie porte sur quatre propriétés rurales de l'ancien président, situées dans sa province natale de Chota, dans la région andine septentrionale de Cajamarca.

Ces propriétés seront enregistrées avec un empêchement de changement de propriétaire, tout comme huit propriétés appartenant à Torres et situées à Lima, ainsi qu'une voiture.

La saisie a été approuvée dans le cadre du procès intenté contre Castillo pour le délit présumé de rébellion ou de conspiration, commis, selon le ministère public, lors de l'annonce de la dissolution du Parlement le 7 décembre 2022.

Le ministère public a demandé la saisie comme garantie de la réparation civile que les personnes condamnées devront payer ensemble, un montant qu'il estime à 67 millions de soles (plus de 19 millions de dollars).

Castillo et Torres rejettent l'accusation, arguant que le crime de rébellion est commis par l'utilisation collective d'armes contre l'État, ce qu'ils n'ont jamais fait.

L'ex-président emprisonné, qui a été démis de ses fonctions le jour même où il a annoncé la dissolution du parlement, fait également l'objet d'une enquête pour des charges de corruption qu'il nie également.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/329552-proces-dans-la-region-chilienne-de-laraucania-pour-repression-pendant-les-troubles-sociaux>



Radio Habana Cuba